

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1297

28 mai 2008

SOMMAIRE

A&A Developments Holding S.A.	62214	L'Ermitage S.à r.l.	62211
APN CF (No.2)	62226	LSP III Lux SIV S.à r.l.	62216
Atlantis International S.A.	62212	L.T.A. S.A.	62218
Ben Maimon Investment Company S.A.	62212	Marq'Immo S.à r.l.	62217
Blue Star Capital Holdings S.A.	62217	Mc Bills S.A.	62215
Boyne Associates S.A.	62223	Midilux Holdings S.A.	62213
Butaz International S.A.	62219	Midilux Holdings S.A.	62219
Capital Investing Sicar S.A.	62210	Monument Canal S.à r.l.	62211
Carcenter S.à r.l.	62216	Naked S.A. Luxembourg	62213
CCG Finance S.A.	62237	Nippon Capital TMK Investments S.à r.l.	62211
Domania Holding S.A.	62212	Otto S.A.	62217
Elysée Beauté S.à r.l.	62213	PHB S.A.	62217
Entreprise de Construction et de Génie Ci- vil Ben Scholtes SA	62212	PLH Investments S.à r.l.	62235
Espace 2001 S.A.	62211	PO Invest 1 S.A.	62215
Espace 2001 S.A.	62218	Po Invest 2 S.A.	62214
Explosif s.à r.l.	62212	Rausz Consulting Luxembourg S.A.	62219
Global Trust Advisors S.A.	62216	Real Estate Investor Fund 2 S.à r.l.	62256
Hansen S.à r.l.	62213	Saila S.A.	62220
Ice-Maze Holding S.A.	62216	Sensei International S.A.	62214
Ice-Maze Holding S.A.	62218	Skipper Holdings S.à r.l.	62247
Idaxis Investment S.à r.l.	62220	Terra & Vinum S.à r.l.	62215
Idaxis S.à r.l.	62220	Tung Luxembourg Holding S.A.	62256
Immo Diedenhofen S.à r.l.	62219	Ursa Investments S.à r.l.	62223
Internationaler Möbelhof, INTER-MöBEL	62210	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	62210
Leon Investissement S.à r.l.	62218	Voyages Schmit S.A.	62215
		Worldship S.A.	62214

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mars 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1153 du 14 juin 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1888 du 7 octobre 2006 et en date du 27 juin 2007, acte publié au Mémorial C n^o 1889 du 5 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008058387/321/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07645. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Internationaler Möbelhof, INTER-MÖBEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 7.462.

Le bilan au 31.12.2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058720/8953/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00600. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Capital Investing Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.667.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 28/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Onelio PICCINELLI / Salvatore DESIDERIO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008060331/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

L'Ermitage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 31, rue de l'Ermitage.
R.C.S. Luxembourg B 91.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060724/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2008, réf. DSO-CQ00030. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080067713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Espace 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5-7, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 43.724.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060719/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09705. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Monument Canal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 77.907.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008060727/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Nippon Capital TMK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.342.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 90.991.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, N. Harwood Street, Suite 2100, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060629/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

**Ben Maimon Investment Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Atlantis International S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 71.009.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008060732/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00294. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Domania Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 54.243.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008060730/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 27.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060722/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2008, réf. DSO-CQ00027. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080067716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Explosif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 98.005.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060718/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09706. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Hansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 34A, rue de Windhof.
R.C.S. Luxembourg B 70.772.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060717/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09707. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Elysée Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 114.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060725/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2008, réf. DSO-CQ00034. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080067712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008060728/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00290. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Naked S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 102.293.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour NAKED S.A. LUXEMBOURG

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008060754/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01615. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Worldship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 104.896.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.05.08.

WORLDSHIP S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008060755/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00929. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Po Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 124.799.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PO INVEST 2 S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008060753/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01322. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

A&A Developments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.331.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008060762/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00545. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Sensei International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.798.

Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060757/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01649. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

PO Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 115.493.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PO INVEST 1 S.A.
Services Généraux de Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008060752/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01319. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Voyages Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 31, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 100.134.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060734/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09713. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Terra & Vinum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7741 Colmar-Berg, 11, rue Schantz.
R.C.S. Luxembourg B 69.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060736/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2008, réf. DSO-CQ00023. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080067724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Mc Bills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 86.299.

Extrait du procès-verbal de l'AGE tenue le 6 mars 2008

Monsieur Ludovic LO PRESTI, ayant été révoqué, de son mandat d'administrateur de la société, Monsieur Etienne GILLET, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri a été nommé administrateur de la société MC BILLS SA, en remplacement.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Signature.

Référence de publication: 2008060806/1137/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

LSP III Lux SIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 32.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 87.163.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, Suite 2200, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060867/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Global Trust Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 68.731.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008060760/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00778. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Ice-Maze Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.746.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ICE MAZE HOLDING S.A.

Matthijs BOGERS

Administrateur «A»

Référence de publication: 2008060869/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01330. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Carcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8430 Strassen, 34-36, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.460.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060615/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05882. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

PHB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.080.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060613/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01722. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080067934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Blue Star Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 108.043.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008060731/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00293. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080067692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Marq'Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1862 Luxembourg, 5, rue Arthur Knaff.
R.C.S. Luxembourg B 110.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060721/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2008, réf. DSO-CQ00026. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080067718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Otto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 103.002.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.05.08.

OTTO S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008060878/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00609. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080067917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Leon Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.211.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.05.08.

LEON INVESTISSEMENT S.à r.l.
Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008060874/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00611. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Ice-Maze Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.746.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ICE MAZE HOLDING S.A.
Matthijs BOGERS
Administrateur «A»

Référence de publication: 2008060870/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01333. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

L.T.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 35, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 48.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
Signature

Référence de publication: 2008060723/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2008, réf. DSO-CQ00028. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080067714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Espace 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5-7, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 43.724.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060720/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09704. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Immo Diedenhofen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6551 Berdorf, 4, um Rockelsbongert.
R.C.S. Luxembourg B 111.588.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060715/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09709. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008060729/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00289. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Rausz Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060738/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2008, réf. DSO-CQ00025. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080067721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Butaz International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 53.768.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.05.08.

BUTAZ INTERNATIONAL SA

Mohammed KARA / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008060882/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00925. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Saila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.717.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 28 décembre 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Magnus Persson, médecin, demeurant 17, Ångsvagen à S-18141 Lidingö, de catégorie B de Monsieur Pontus Lindfelt, conseiller juridique, demeurant 33, rue Lemonier à B-1050 Bruxelles et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant Allmendzeilstr. 10b à D-77694 Kehl ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008060825/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

**Idaxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Idaxis Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 129.805.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IDAXIS INVESTMENT S.à r.l.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1829 du 29 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 129.805.

L'assemblée est présidée par Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constatation de la cession de la totalité des parts sociales de la société.
2. Modification de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article premier des statuts.
3. Augmentation de capital à concurrence d'un million deux cent trois mille sept cent cinquante euros (EUR 1.203.750,00) pour porter le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à un million deux cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 1.216.250,00) par création de quarante-huit mille cent cinquante (48.150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune. Souscription et libération des quarante-huit mille cent cinquante (48.150) parts sociales nouvelles par apport en nature. Modification subséquente de l'article quatre des statuts.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les gérants, à savoir Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Monsieur Aymeric BROCHARD, dirigeant de sociétés, né à Paris (France), le 22 février 1964, demeurant à London-W8 5 QJ, 2, Stanford Road, et Madame Noémie ROQUETTE, sans état particulier, épouse BROCHARD, née à Lille (France), le 2 novembre 1964, demeurant à London-W8 5 QJ, 2, Stanford Road,

les deux derniers nommés représentés par Monsieur Grégory GUISSARD, prénommé,

en vertu de procurations sous seing privé, datées du 26 décembre 2007,

lesquelles procurations, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci,

déclarent accepter les cessions de parts sociales ci-après de la société "IDAXIS INVESTMENT S.à r.l.", en date du 17 septembre 2007, à savoir:

- de deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, par la société anonyme "SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 65.906, à Monsieur Aymeric BROCHARD, prénommé,

- de deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, par la société anonyme "SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.", prénommée, à Madame Noémie ROQUETTE, prénommée.

Monsieur Aymeric BROCHARD, prénommé, et Madame Noémie ROQUETTE, prénommée, sont dès lors les seuls associés de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "IDAXIS S.à r.l."

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts dans les versions anglaise et française pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1. Name and duration. (first paragraph).** There exists a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) by the name of "IDAXIS S.à r.l." (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of association (the "Articles"). "

" **Art. 1^{er}. Nom et durée. (premier alinéa).** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de «IDAXIS S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»). "

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million deux cent trois mille sept cent cinquante euros (EUR 1.203.750,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à un million deux cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 1.216.250,00) par la création de quarante-huit mille cent cinquante (48.150) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions ainsi créées les associés existants.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

a) Monsieur Aymeric BROCHARD, prénommé,

lequel intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire mille huit cent trente (1.830) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les mille huit cent trente (1.830) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en quatre mille cinq cent quatre-vingt (4.580) actions de la société à actions simplifiée de droit français "SAINT-ELOI", ayant son siège social à F-75007 Paris, 15, avenue de la Motte Piquet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432.463.131, au capital social de six millions dix-huit mille huit cent trente euros (EUR 6.018.830,00), divisé en six cent un mille huit cent quatre-vingt-trois (601.883) actions.

Cet apport est évalué à quarante-cinq mille huit cents euros (EUR 45.800,00) par les associés.

b) Madame Noémie ROQUETTE, prénommée,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quarante-six mille trois cent vingt (46.320) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les quarante-six mille trois cent vingt (46.320) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en cent quinze mille sept cent quatre-vingt seize (115.796) actions de la société à actions simplifiée de droit français "SAINT-ELOI", prénommée.

Cet apport est évalué à un million cent cinquante sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.157.950,00) par les associés.

Le montant total des apports en nature est évalué par les associés à un million deux cent trois mille sept cent cinquante euros (EUR 1.203.750,00), consistant en cent vingt mille trois cent soixante-seize actions, représentant environ vingt pourcent (20%) du capital de la société par actions simplifiée "SAINT-ELOI".

La preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre du Commerce et des Sociétés de la société "SAINT-ELOI", prénommée, et un rapport du commissaire aux apports Monsieur Gilles DE COURCEL, commissaire aux comptes, demeurant à F-75008 Paris, 2, avenue Hoche, daté du 23 janvier 2007, ainsi qu'une déclaration de valeur d'apport émise par les associés,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

Réalisation effective de l'apport

Les associés, apporteurs en nature, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- qu'ils sont les seuls propriétaires des cent vingt mille trois cent soixante-seize (120.376) actions de la société "SAINT-ELOI", prénommée, qu'ils apportent et que ces actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs actions;
- que toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts dans les versions anglaise et française, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million two hundred sixteen thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,216,250.00), represented by forty eight thousand six hundred and fifty (48,650) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,00) per share.»

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 1.216.250,00), représenté par quarante huit mille six cent cinquante (48.650,00) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Compte tenu que la société est déjà titulaire de quatre-vingt pourcent (80%) environ des actions de la société S.A.S. "SAINT-ELOI", prénommée, et qu'il s'agit d'une augmentation du capital de la société lui permettant d'obtenir cent pourcent (100%) des actions émises par une société de capitaux ayant son siège social dans l'un des Etats de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Da Silva, L. Tran, G. Guissard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, LAC/2008/188. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008061006/227/142.

(080067988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Ursa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.384.

Rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 17 avril 2008, référence LSO CP/06271, déposé le 28/04/08, L080062318.05

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Ursa Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008060868/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01512. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Boyne Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.317.

In the year one thousand eight on the twenty fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BOYNE ASSOCIATES S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at Luxembourg, 25B, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B number 130317, incorporated by deed established on the 29th June 2007, published in the Memorial C number 1985 of the 14 September 2007.

The meeting is presided by Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, with professional address in Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 2,680,000.- (two million six hundred and eighty thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 2,711,000.- (two million seven hundred and eleven thousand Euro) by the issue of 26,800 (twenty six thousand eight hundred) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to be paid by contribution in kind.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 2,680,000.- (two million six hundred and eighty thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 2,711,000.- (two million seven hundred and eleven thousand Euro) by the issue of 26,800 (twenty six thousand eight hundred) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 26,800 (twenty six thousand eight hundred) new shares:

- a) Mrs Imelda KEHOE for 13,400 shares;
- b) Mr Patrick GREENE, for 13,400 shares;

Intervention - subscription - payment

All these new shares have been fully paid up through a contribution in kind of shares, as follows:

- 6 shares, of a par value of EUR 1.27, issued by BOYNEGROVE PHARMACY Ltd, having its registered seat at 5 Ballsgrove Shopping Centre, Drogheda (Ireland) representing 100 % of its current entire corporate share capital.
- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Ireland and Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by Didier Lorrain, Réviseur d'Entreprises à Luxembourg, an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), and its report dated 31th march 2008 concludes as follows:

Conclusion:

"Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie."

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% (in this case 100%) of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Ireland), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about four thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 2,711,000.-(two million seven hundred and eleven thousand Euro), represented by 27,110 (twenty seven thousand one hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (hundred Euro) each, carrying one voting right in the general assembly."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt cinq avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOYNE ASSOCIATES S.A.", ayant son siège social à Luxembourg 25 B, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130317, constituée suivant acte reçu le 29 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1985 du 14 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par M^e Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.680.000.- (deux millions six cent quatre vingt mille Euro pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille Euro) à EUR 2.711.000.- (deux millions sept cent onze mille Euro) par l'émission de 26.800 (vingt six mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euro) chacune, par apport en nature.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.680.000.- (deux millions six cent quatre vingt mille Euro pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille Euro) à EUR 2.711.000.- (deux millions sept cent onze mille Euro) par l'émission de 26.800 (vingt six mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euro) chacune,

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 26.800 (vingt six mille huit cents) actions nouvelles:

- a) Mme Imelda KEHOE pour 13.400 actions;
- b) M. Patrick GREENE, pour 13.400 actions;

Intervention - souscription - libération

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature d'action, comme il suit:

- 6 actions d'une valeur nominale de EUR1,27, émises par BOYNEGROVE PHARMACY Ltd, ayant son siège à 5 Ballsgrrove Shopping Centre Drogheda (Irlande), représentant 100% de l'intégralité de son capital social actuel.

Il résulte de la procuration émise par les apporteurs, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Irlande et Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 31 mars 2008 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Didier Lorrain à Luxembourg, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie."

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Irlande), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille Euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.711.000,- (deux millions sept cent onze mille Euro) représenté par 27.110 (vingt sept mille cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P-O. WURTH, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 avril 2008. Relation LAC/2008/17514. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008061021/211/164.

(080067681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

APN CF (No.2), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.307.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-first of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APN CF (No.1) SICAV-FIS, a company duly incorporated and validly existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L- 1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on April 21st, 2008.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - name - purpose - duration - registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is APN CF (No.2).

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) divided into 1,250 (one thousand two hundred fifty) Common Shares (the "Common Shares") and 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) Class A Shares (the "Class A Shares") with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Rights and Restrictions attached to the Common Shares and the Class A Shares. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

The board of managers shall apply the distributions policies described hereafter.

7.1 The Common Shares

The Common Shares shall confer to their holders the right to receive 80 % of the profits of the Company, if and when distributed as dividend or any other distribution by the Company as well as the right to receive 80% of the surplus/assets of the Company in the event of a winding up, liquidation, dissolution of the Company.

7.2 The Class A Shares

The Class A Shares confer to their holders the right to receive 20% of the profits of the Company, if and when distributed as dividend or any other distribution by the Company as well as the right to receive 20% of the surplus/assets of the Company in the event of a winding up, liquidation, dissolution of the Company.

In addition, each fully paid up Class A Share shall confer to their holders a conversion right to be exercised at the option of the holder of the Class A Share at any time after the issuance of such Class A share into one (1) fully paid up Common Share.

Before any holder of a Class A Share shall be entitled to convert the Class A Share(s) into Common Share(s), the holder of Class A Share shall give a written notice to the Company at least three (3) business days before the date requested for conversion (the "Conversion Date"). The conversion shall be effective on the Conversion Date. The Company shall register the shareholder as holder of such number of Common Shares issued upon conversion and remove such shareholder as holder of Class A Shares on the Conversion Date. Such Class A Shares shall be cancelled.

The conversion right is redeemable at the option of the Company at least [three (3)] business days before the date requested for redemption (the "Right Redemption Date").

On the Right Redemption Date, if and when the conversion right is redeemable, the redemption shall be inserted in the shareholders' register.

The conversion rights shall be settled at fair market value which should correspond to the difference between:

(1) the market value of ordinary shares based on the paid up value plus 80% of the realized and unrealized gains of the company; and

(2) the market value of the class A shares based on the paid-up value plus 20% of the realized and unrealized gains of the company.

The Class A Share in relation to which the conversion rights have been settled in cash shall remain on issue and shall confer to their holders the rights defined in paragraph 1 of this article 7.2.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound either by the joint signature of the chairman of the board of managers and any other one manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for other matters as specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by the chairman. A meeting of the board of managers may also be convened if any two managers so request.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on 2nd Tuesday of December or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - balance sheet - profits - audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on 1st day of July of each year and ends on the 30th day of June of the following year, with the exception of the first financial year that shall start today and end on the 30th day of June, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will

serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - payment

All the 12,500 Shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by APN CF (No.1) SICAV-FIS, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A on April 18th, 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,800 (one thousand eight hundred euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Charles Raymond, residing in Melbourne, Australia,
- Tim Slattery, residing in London, United Kingdom, and
- Claude Crauser, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
are each appointed as managers of the Company for an undetermined duration;

Mr. Clause Crauser is appointed Chairman of the board of managers of the Company.

- 2) The registered office of the Company shall be established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L- 1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APN CF (No.1) SICAV-FIS, une société valablement constituée et ayant une existence légale en application du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé en date du 21 avril 2008.

Le dit pouvoir paraphé «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - dénomination - objet - durée - siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est APN CF (No.2).

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance conformément aux Statuts. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par une résolution de la majorité associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et 11.250 (onze mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique, et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels aux parts sociales qu'il détient.

Le conseil de gérance devra appliquer les principes de distribution décrits ci-après.

7.1 Les Parts Sociales Ordinaires

Les Parts Sociales Ordinaires confèrent à leurs détenteurs le droit de percevoir 80 % des bénéfices de la Société, si et lorsque ceux-ci sont distribués comme dividendes ou toute autre distribution opérée par la Société, de même que le droit de percevoir 80 % des actifs excédentaires de la Société dans l'éventualité d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société.

7.2 Les Parts Sociales de Classe A

Les Parts Sociales de Classe A confèrent à leurs détenteurs le droit de percevoir 20% des bénéfices de la Société, si et lorsque ceux-ci sont distribués comme dividendes ou de toute autre distribution de la Société, de même que le droit de percevoir 20% des excédent/actifs de la Société dans l'éventualité d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société.

En outre, les Part Sociale de Classe A entièrement libérées confèrent à leurs détenteurs un droit de conversion pouvant être exercé au choix du titulaire de la Part Sociale de Classe A à tout moment après l'émission de telles Parts Sociales de Classe A en une (1) Part Sociale Ordinaire entièrement libérée.

Avant que tout détenteur d'une Part Sociale de Classe A ne soit en droit de convertir sa ou ses Parts Sociales de Classe A en Parts Sociales Ordinaires, le détenteur de Parts Sociales de Classe A doit adresser un préavis écrit à la Société au moins [trois (3)] jours ouvrables avant la date demandée pour la conversion (la «Date de Conversion»). La conversion doit être effective à la Date de Conversion. La Société doit procéder à l'enregistrement de l'associé en tant que détenteur de tel nombre de Parts Sociales Ordinaires émises suite à la conversion et retirer cet associé des détenteurs de Parts Sociales de Classe A à la date de conversion. Les Parts Sociales de Classe A en question sont annulées.

Le droit de conversion est rachetable au gré de la Société au moins [trois (3)] jours ouvrables avant la date requise pour le rachat (la «Date du Rachat du Droit»).

A la Date du Rachat du Droit, si et lorsque le droit de conversion est rachetable, le rachat est inscrit dans le registre des associés.

Les droits de conversion doivent être fixés à la juste valeur de marché qui devrait correspondre à la différence entre:

(1) la valeur marchande des actions ordinaires basée sur le prix payé, plus 80% des gains réalisés et non non-réalisés de la société, et

(2) la valeur marchande des parts de catégorie A basée sur le prix payé, plus 20% des gains réalisés et non réalisés de l'entreprise.

La Part Sociale de Classe A par rapport à laquelle les droits de conversion ont été exécutés en numéraire reste émise et confère à ses détenteurs les droits définis au paragraphe 1 de l'article 7.2 des présents statuts.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, donnée en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales seront constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat sera fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou au montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social;

- Les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) sera déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société sera liée par la signature conjoint du président du conseil de gérance et de l'un quelconque de ses autres gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Le conseil de gérance doit désigner un président parmi ses membres un président. Le président du conseil de gérance présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et désigné à cette fin. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président. Une réunion pourra également être convoquée si deux gérants en font la demande.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts seront prises seulement par une résolution de la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que pour une assemblée générale, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le 2^e Mardi du mois de Décembre ou le lendemain si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - comptes sociaux - profits - révision

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} jour du mois de Juillet de chaque année et se termine le 30^e jour du mois de juin de l'année suivante, à l'exception du premier exercice qui commencera ce jour et se terminera le 30 juin 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dressera un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant sera affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommés jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera la révision de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - paiement

La totalité des 12.500 (douze mille cinq cents) représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par APN CF (No1) SICAV-FIS prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., le 18 avril 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 1.800 (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1)- Charles Raymond, demeurant à Melbourne, Australie,
 - Tim Slattery, demeurant à Londres, Royaume-Unis, et
 - Claude Crauser, demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,sont chacun nommés gérants pour une période indéterminée;

M. Claude Crauser est nommé président du conseil de gérance de la Société.

- 2) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 avril 2008. LAC/2008/17041 - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (Eur 0,5% = 62,50).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008060919/5770/484.

(080067617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

PLH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.581.

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Piotr Leszek Hirny, company's director, residing at 27 Inspektowa, 02-711 Warszawa (Poland), born on August 16th, 1968 in Olsztyn (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated April 15, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of PLH INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 19th 2008, in process to be published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (7.500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12.500.- EUR) to TWENTY THOUSAND EUROS (20.000.- EUR) without issuance of new shares, by increase of the nominal value of the existing shares, to bring it from its present amount of one hundred euros (100.- EUR) per share to one hundred and sixty euros (160.- EUR) each, by contribution in cash of an amount of SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (7.500.- EUR) together with a share premium of a total amount of 465.152,62 euros.

Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares:

1) Concerning the increase of capital to pay it up by payment in cash of an amount of SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (7.500.- EUR), proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it;

2) Concerning the share premium to pay it up by contribution in kind of FOUR HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND (437.000) shares with a par value of 1.- PLN (PLN one) each, representing 41,23% of the shares of the company HIRNY BD SA, a company constituted under the laws of Poland, with its registered seat at 22, Sielecka Street, premises 52/53, 00-738 Warsaw (Poland), registered in the National Court Register - The Register of Entrepreneurs under number KRS 0000205138.

It results from a certificate issued and jointly signed by the President of the management board and the vice-President of HIRNY BD SA, on 16 April, 2008, that:

"- Mr Piotr Leszek Hirny, prenamed, is the owner of FOUR HUNDRED THIRTY SEVEN THOUSAND (437.000) shares class A of HIRNY BD SA, being 41,23% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- Mr Piotr Leszek Hirny is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- the company's shares to be contributed are worth PLN 1.586.310, this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the valuation report prepared by ADM Konsulting;
- the said estimation has not decreased until today."

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWENTY THOUSAND EUROS (20.000.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred and sixty euros (160.- EUR) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purposes of the registration, the contribution in kind being PLN 1.586.310 is valued at EUR 465.152,62.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately FOUR THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (4.300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Piotr Leszek Hirny, administrateur de société, demeurant à 27 Inspektowa, 02-711 Varsovie (Pologne), né le 16 août 1968 à Olsztyn (Pologne),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "*ne varietur*" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PLH INVESTMENTS S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 mars 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à VINGT MILLE EUROS (20.000.-EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes, pour la porter de son montant actuel de cent euros (100.- EUR) chacune à cent soixante euros (160.- EUR) chacune, par versement en espèces d'un montant de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 465.152,62 euros.

Libération

L'associé unique déclare libérer l'augmentation du capital comme suit:

1) Concernant l'augmentation du capital moyennant versement en espèces d'un montant de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500.- EUR), preuve de ce versement a été rapportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément;

2) Concernant la prime d'émission moyennant apport en nature de QUATRE CENT TRENTE SEPT MILLE (437.000) actions d'une valeur nominale de 1.- PLN (PLN un), représentant 41,23% des actions de la société HIRNY BD SA, une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à 22, Sielecka Street, premises 52/53, 00-738 Varsovie (Pologne), enregistré au "National Court Register - The Register of Entrepreneurs" sous le numéro KRS 0000205138.

Il résulte d'un certificat émis et signé conjointement par le Président du Conseil d'Administration et le Vice-Président de la société HIRNY BD SA, en date du 16 avril 2008, que:

"- Monsieur Piotr Leszek Hirny, prénommé, est propriétaire de QUATRE CENT TRENTE SEPT MILLE (437.000) actions de classe A de HIRNY BD SA, soit 41,23% du capital social total;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Piotr Leszek Hirny est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.
- les actions apportées de la société sont estimées à 1.586.310 PLN, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur base d'un rapport préparé par ADM Consulting,
- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour."

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (20.000.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante euros (160.- EUR) chacune, toutes libérées intégralement."

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de PLN 1.586.310 est évalué à EUR 465.152,62.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (4.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 avril 2008, LAC/2008/16807. — Reçu à 0,50%: EUR 2.363,26 (deux mille trois cent soixante-trois euros vingt-six cents).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008061009/220/143.

(080068013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

CCG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 138.335.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 5th day of the month of May.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

CCG Finance Trust, a trust incorporated in the British Virgin Islands and having its registered office at Midocean Chambers, PO Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

represented by Maître Nora Filali, avocat au barreau de Paris, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 April 2008.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a securitisation undertaking in the sense of the law of 22nd March, 2004 on securitisation in the form of a société anonyme which it form itself:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a securitisation company in the form of a société anonyme, under the name of "CCG Finance S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation, as it may be amended from time to time, through the acquisition or assumption, directly or through another undertaking, of risks relating to claims, other assets (including, without limitation any kind of securities) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the "Underlying Assets"). The Company may issue any kind of securities whose value or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (each, a "Securitisation"). The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the purchase of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The board of directors of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the board of directors of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such assets shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall not be borne by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, contribution or through derivative or swap transactions) as described in the terms and conditions of the relevant securities or the relevant prospectus or information memorandum and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities. The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations

under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The subscribed capital of the Company is set at Euro thirty-one thousand (€ 31,000) divided into thirty-one thousand shares (31,000) shares with a par value of Euro one (€ 1) per share.

Shares will be in registered form only.

The Company's authorised share capital shall be one hundred million Euro (€ 100,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) per share. The Company's authorised share capital (and any authorisation granted to the board of directors in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed recording these articles of incorporation in the Mémorial.

The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue shares within the limits of the authorised share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

The board of directors has been authorised to waive, suppress or limit any pre-emptive subscription rights of shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares within the authorised share capital.

Any issue of shares within the authorised share capital must be recorded by notarial deed and this Article 5 must be amended accordingly.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase or reduction of capital. The capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, or provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 25 April in each year at 10 a.m. and for the first time in 2009.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one director, the directors constitute a board of directors.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall, to the extent possible meet in Luxembourg, upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice (by letter, telegram, telephone, facsimile transmission, or e-mail) of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Any such meeting conducted by conference call or other telecommunications equipment must always be initiated from Luxembourg only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and one other director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director and one class B director (including by way of representation) or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Independent Auditor. The accounts of the Company shall be audited by an independent and duly authorised auditor (réviseur d'entreprises) who need not be a shareholder. The independent auditor shall be appointed or removed by the board of directors.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each Compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment.

Art. 18. Amendment of Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 22nd March, 2004 on securitisation and the law of 10th August, 1915 on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of shares	Payments €
CCG Finance Trust	31,000	31,000
Total	31,000	31,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

62242

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 3,300.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately taken an extraordinary decision of the sole shareholder.

The sole shareholder adopted the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

Class A directors:

1. Mr Cevdet Caner, born on 29th July, 1973 in St Polten, Austria, with personal address at Le Millefiori Flat 13A1, 1, rue des Genets, 98000 Monaco;

2. Mr Wolfgang Friedrich Hahn, born on 25th May, 1967 in Freistadt, Austria, with professional address 12A Hays Mews, Mayfair, London, UK W1J 5PU;

Class B director:

3. Mr John Kleynhans, born on 30th October, 1969 in Oberholzer, South Africa, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Second resolution

The registered office is fixed at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder declared having received and resolved to accept the special report of the board of directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the authorisation to be given to the board of directors by the shareholders to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to future increases of the subscribed share capital of the Company subsequent to the issue of shares within the authorised share capital provided for in article 5 of the articles of incorporation.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le 5^{ème} jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1) CCG Finance Trust, un trust établi aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Midocean Chambers, PO Box 805, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

représentée par Maître Nora Filali, avocat au barreau de Paris, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 avril 2008.

La procuration prémentionnée, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société de titrisation dans le sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation sous la forme d'une société anonyme qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront détenteur des actions émises ci-après, une société de titrisation sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "CCG Finance S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, à d'autres biens (y compris, sans limitation, toutes sortes de titres) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»). La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières dont la valeur ou rendement dépendent de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (la «Titrisation»). La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation conformément à ces valeurs mobilières ou tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

Le conseil d'administration de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les « Compartiments »). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le conseil d'administration de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels de tels actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le conseil d'administration en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et ne seront pas supportés par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) comme décrit dans les termes et conditions des valeurs mobilières concernées ou dans le prospectus ou la note d'information concernés et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente.

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'obligations de celles-ci, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessibles.

La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à la réalisation de son objet qui la facilite.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €) divisé en trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative uniquement.

Le capital autorisé de la Société s'élève à cent millions d'Euro (100.000.000 €), représenté par cent millions (100,000,000) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) par action. Le capital social autorisé de la Société (y compris toute autorisation qui serait accordée au conseil d'administration en rapport avec celui-ci) est valable jusqu'au cinquième anniversaire à compter de la date de publication de l'acte actant les présents statuts au Mémorial.

Le conseil d'administration ou toute personne dûment déléguée par le conseil d'administration, peut à tout moment émettre des actions dans les limites du capital social autorisé en contrepartie d'apports en espèces, en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles, aux dates et aux termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son/ses délégué(s) détermine à sa seule discrétion.

Le conseil d'administration a été autorisé à supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires prévu par la loi dans la mesure où il juge cette suppression ou limitation souhaitable pour toute émission d'actions faite dans les limites du capital social autorisé.

Toute émission d'actions dans les limites du capital social autorisé doit être enregistrée par acte notarié et cet article 5 doit être modifié en conséquence.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis sur demande aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital. Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 25 avril de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de ladite assemblée générale et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans le cas où il y a plus d'un administrateur, les administrateurs forment un conseil d'administration.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira, dans la mesure du possible, à Luxembourg sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit (par courrier, télégramme, téléphone, transmission par fax ou courrier électronique) de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Cependant, dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (lesquels peuvent être représentés).

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. De telles réunions conduites par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de télécommunications doivent toujours être initiées depuis le Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion et par un autre administrateur.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spé-

ciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, sauf dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et de classe B) auquel cas la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou encore par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur indépendant et dûment autorisé (réviseur d'entreprises) qui ne doit pas être actionnaires. Le réviseur d'entreprises est nommé et révoqué par le conseil d'administration.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, sous réserve des conditions fixées par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Paiement €
CCG Finance Trust	31.000	31.000
Total	31.000	31.000

Les actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à € 3.300,-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

La personne prémentionnée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière a immédiatement pris une décision extraordinaire de l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Administrateurs de classe A:

1. M. Cevdet Caner, né le 29 juillet 1973 à St Pölten, Autriche, avec une adresse personnelle sis Le Millefiori Flat 13A1, 1, rue des Genets, 98000 Monaco;
2. M. Wolfgang Friedrich Hahn, né le 25 mai 1967 à Freistadt, Autriche, avec une adresse professionnelle sis 12A Hays Mews, Mayfair, London, UK W1J 5PU;

Administrateur de classe B:

3. M. John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer, Afrique du Sud, avec une adresse professionnelle sis 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Troisième résolution

L'actionnaire unique déclare avoir reçu et décide d'accepter le rapport spécial du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur l'autorisation qui doit être donnée au conseil d'administration par les actionnaires pour limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants eu égard aux futures augmentations de capital du capital social souscrit de la Société suite à l'émission d'actions dans les limites du capital autorisé prévu par l'article 5 des statuts.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire.

Signé: N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 6 mai 2008. Relation: EAC/2008/6116. — Reçu mille deux cent cinquante euros (Droit fixe: 1.250,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008060975/272/549.

(080067948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Skipper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.229.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh day of April.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom will remain the present deed.

There appeared:

CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461

and

CVC European Equity IV (CDE) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393

Hereby represented by Mrs Stella Le Cras, having her professional address in Luxembourg, by virtue of proxies established on the 4th of April 2008.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Skipper Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 20,000 (twenty thousand Euros) represented by 2,000,000 (two million) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of June, at 3 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Within the limits as set out by law, especially art. 201 of Company Law, interim dividends may be distributed upon resolution of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil

de gérance), at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), and verified;
- such interim dividend may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
CVC European Equity IV (AB) Limited	789,542	7,895.42	39.48%
CVC European Equity IV (CDE) Limited	1,210,458	12,104.58	60.52%
TOTAL	2,000,000	20,000	100.00%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000 (Two Thousand Euros).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following directors (gérants):
 - a. Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom), and
 - b. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, Private Employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
 - c. Mrs Emanuela Brero, Private Employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
 - d. Mr Bart Meuter, Director, born on 18 April 1978 in Naarden (The Netherlands) having his professional address at World Trade Center, Schiphol Airport, Tower B, 6th Floor, Schiphol boulevard 285, Luchthaven Schiphol, The Netherlands
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

CVC European Equity IV (AB) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461,

CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393, agissant comme general partner au nom et pour le compte de:

Ci-après représentée par Mme Stella LE CRAS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 avril 2008.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «SKIPPER HOLDINGS S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 20.000 EUR (vingt mille euros) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux Associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Dans les limites légales, spécialement l'art. 201 de la loi sur les sociétés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),
- les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, et vérifié,
- un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P..

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant (EUR) souscrit	% du capital social
CVC European Equity IV (AB) Limited	789,542	7,895.42	39.48%
CVC European Equity IV (CDE) Limited	1,210,458	12,104.58	60.52%
TOTAL	2,000,000	20,000.00	100.00%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 20.000 EUR (vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000 EUR (Deux Mille euros).

Résolution des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni),

b. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, employée privé née le 13 Octobre 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

c. Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, et,

d. M. Bart Meuter, Directeur, né le 18 avril 1978 à Naarden (Pays-Bas) demeurant professionnellement au World Trade Center, Schiphol Airport, Tower B, 6th Floor, Schiphol boulevard 285, Luchthaven Schiphol, Pays-Bas

2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 avril 2008, LAC/2008/15725. - Reçu cent Euros (EUR 100,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/05/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008060090/208/477.

(080066913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Real Estate Investor Fund 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.258.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.05.08.

Pour REAL ESTATE INVESTOR FUND 2 S.à r.l.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008060756/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00931. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Tung Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.960.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008060750/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01326. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.